

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2014

OBJET

**09 – CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR AU SERVICE
JEUNESSE POUR LES MERCREDIS ET LES SAMEDIS**

N° 2014-09-09

NOMENCLATURE : 4/1/1

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf septembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAudeau, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 2

Mickael MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...2
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Dans le cadre du projet pédagogique et éducatif global, le service jeunesse accueille un nouveau public et met en place des activités à destination des 13-15 ans. Une vingtaine de jeunes fréquente la structure les mercredis et les samedis.

Pour faire face aux besoins d'encadrement, il convient de recruter un animateur non titulaire à compter du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 décembre 2014, les mercredis de 10h-12h à 14h-18h30, et les samedis de 14h à 18h.

- **Nombre de postes :** 1 poste
- **Temps de travail :** Temps complet
- **Date de création :** 1^{er} octobre 2014
- **Niveau de recrutement :** BAFA ou BPJEPS
- **Rémunération :** forfait journalier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- **D'EMETTRE un avis favorable pour la création d'un poste d'animateur au service jeunesse pour une durée de trois mois.**

Pour extrait conforme,

Le 29 septembre 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140929-DE-2014-09-09-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2014
Date de réception préfecture : 07/10/2014

Publié le 30/09/14